

Monsieur le Conseiller fédéral
Guy Parmelin
DEFR
Palais fédéral est
3003 Bern

Lausanne, le 24 mai 2020

Maturité professionnelle post-CFC en 2 ans – Examens anticipés en 2020

Monsieur le Conseiller fédéral,

Les élèves de maturité professionnelle post-CFC en deux ans sont confronté-e-s à une situation particulièrement injuste concernant les examens 2020. Les sections Enseignement du SSP en Suisse romande vous prient d'intervenir pour faire corriger cette situation.

Dans son ordonnance du 29 avril 2020 «relative à l'organisation des examens cantonaux de la maturité professionnelle fédérale et à la promotion en 2020 dans le contexte de la pandémie de coronavirus», le Conseil fédéral a décidé qu'aucun examen final n'aura lieu en 2020 et que les notes d'examens seront remplacées par la moyenne des notes des bulletins semestriels.

Cette décision est à notre avis pleinement justifiée, pour une double raison:

- l'«enseignement» à distance mis en place à partir du 16 mars 2020 ne permet pas à tou-te-s les élèves d'apprendre dans des conditions satisfaisantes et a ainsi pour effet d'aggraver les inégalités sociales;
- les conditions sanitaires (mesures de précautions) rendent difficiles l'organisation pratique d'examens.

Comme vous les savez, les élèves qui souhaitent suivre une formation Maturité professionnelle après le CFC ont deux possibilités:

- soit une formation d'une année à plein temps;
- soit une formation sur deux ans à temps partiel, en cours d'emploi.

Il nous semble incompréhensible que le Conseil fédéral n'ait pas décidé d'annuler également les examens anticipés prévus en 2020 pour les élèves suivant une formation en deux ans. Au lieu de cela, il a été décidé que «les examens finaux anticipés qui n'ont pas encore eu lieu sont repoussés à la prochaine date possible». Dans les cantons, des examens sont organisés à la fin de l'année scolaire.

Ainsi, des élèves qui suivent les mêmes cours dans les mêmes classes sont soumis à deux régimes différents. Les un-e-s doivent passer des examens alors que les autres en sont dispensé-e-s.

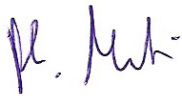
Si les conditions ne sont pas réunies pour les un-e-s, pourquoi le seraient-elles pour les autres? Et comment expliquer que les élèves qui suivent une formation en cours d'emploi – et dont bon

nombre ont été plus durement touché·e·s par les conséquences de la crise du Covid-19 – soient défavorisé·e·s par rapport aux élèves à plein temps?

Au vu de ce qui précède, nous demandons que l'ordonnance du 29 avril 2020 sur les examens de la maturité professionnelle soit modifiée et que les examens anticipés prévus en 2020 soient eux aussi remplacés par la moyenne de notes. Il en va de l'égalité de traitement entre les deux modalités de formation de la maturité professionnelle post-CFC.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette problématique, nous vous prions d'agrèer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour les groupes Enseignement du SSP en Suisse romande

A handwritten signature in purple ink, appearing to read 'P. Martin'.

Philippe Martin, secrétaire central SSP